

Rectorat

Division

Délégation Académique aux
Relations européennes,
Internationales et à la
Coopération

Dossier suivi par
Florence VERGÉ-DÉPRÉ
Téléphone
05.96.52.29.68

Mel
Florence.verge-depre@ac-
martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher
cedex

Schoelcher, le 20 novembre 2017

La Rectrice de l'Académie de la Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : Programme de bourses Charles-de-Gaulle

Référence : DAREIC/CC/FVD/2017/14

Le programme de bourses Charles-de-Gaulle vise à financer des mobilités individuelles pour des projets entre établissements du secondaire français et britanniques. L'objectif est de renforcer des projets existants ou accompagner des nouveaux projets soutenus par la DAREIC.

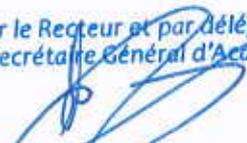
Les établissements publics et privés sous contrat sont éligibles. La mobilité individuelle ou en petits groupe (maximum 10 élèves) concerne des élèves de 17 à 19 ans.

Le montant des bourses est de £5 000 par établissement scolaire pour financer l'ensemble du projet collaboratif ainsi que les mobilités réciproques entre la France et le Royaume-Uni. Ce financement permet d'offrir aux élèves une expérience interculturelle et professionnelle qui les fera progresser en anglais et favorisera leur employabilité, ainsi que les relations « école-entreprise ».

La date limite pour déposer votre dossier de candidature est le 1er décembre 2017 pour la première campagne et le 14 mai 2018 pour la seconde campagne.

L'ensemble des informations et formulaires sont en ligne sur la page franco-anglaise du site « Schools online » : <https://www.britishcouncil.fr/schoolsonline/financer/bourse-charles-de-gaulle>

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie


Antoine KAKOUSKY

Béatrice CORMIER